

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

Commune de
VEAUGUES

ANNEE 2021

N° 8

Publication le 22/12/2021

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 20 décembre 2021

- D21_054 - Passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022
- D21_055 - Amortissement – Budget eau et assainissement
- D21_056 - Pertes sur créances irrécouvrables – Budget communal
- D21_057 - Pertes sur créances irrécouvrables – Budget eau et assainissement
- D21_058 - Investissement 2022
- D21_059 - Demande de subventions – Reconstruction de la station d'épuration
- D21_060 - Eau et assainissement – Tarif 2022
- D21_061 - Convention cadre de prestations en psychologie du travail



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	10

Vote
A la majorité
Pour : 1
Contre : 9
Abstention : 4

L'an 2021, le 20 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THOMAS Valérie, Adjointe, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2021.

Présents : Mme THOMAS Valérie, Adjointe, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme PETIT Sandrine à Mme THOMAS Valérie, M. PELÉ Jean-Yves à Mme THOMAS Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/12/2021
Et publication ou notification du 22/12/2021

A été nommé secrétaire : M. MILLET Jean-Luc

D21_054 – Passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2022

Madame Thomas présente le référentiel budgétaire et comptable M57.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 1, abstention : 4, contre : 9), **REFUSE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée pour le budget communal, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/12/2021
Pour le Maire empêché, la 1^{ère} adjointe
Valérie THOMAS





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

L'an 2021, le 20 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THOMAS Valérie, Adjointe, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme THOMAS Valérie, Adjointe, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme PETIT Sandrine à Mme THOMAS Valérie, M. PELÉ Jean-Yves à Mme THOMAS Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/12/2021
Et publication ou notification du 22/12/2021

A été nommé secrétaire : M. MILLET Jean-Luc

D21_055 – Amortissement - Budget eau et assainissement

Madame Thomas propose d'amortir les investissements, pour le budget eau et assainissement de la façon suivante :

TYPE DE BIEN	CONDITION	DUREE AMORTISSEMENT
Travaux réseau d'eau	-	30 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les durées d'amortissement comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/12/2021
Pour le Maire empêché, la 1^{ère} adjointe
Valérie THOMAS





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

L'an 2021, le 20 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THOMAS Valérie, Adjointe, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme THOMAS Valérie, Adjointe, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludvine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme PETIT Sandrine à Mme THOMAS Valérie, M. PELÉ Jean-Yves à Mme THOMAS Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/12/2021
Et publication ou notification du 22/12/2021

A été nommé secrétaire : M. MILLET Jean-Luc

D21_056 – Pertes sur créances irrécouvrables - Budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D21_041 du 27 septembre 2021 ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;

Monsieur le Maire propose d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6542 :

BUDGET	Exercice	Créances éteintes (6542)
Commune	2013	100.00 €
	2014	138.60 €
Total		238.60 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **ANNULE** la délibération D21_041 du 27 septembre 2021.
- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/12/2021

Pour le Maire empêché, La 1^{ère} adjointe,
Valérie THOMAS





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

L'an 2021, le 20 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THOMAS Valérie, Adjointe, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme THOMAS Valérie, Adjointe, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme PETIT Sandrine à Mme THOMAS Valérie, M. PELÉ Jean-Yves à Mme THOMAS Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/12/2021
Et publication ou notification du 22/12/2021

A été nommé secrétaire : M. MILLET Jean-Luc

D21_057 – Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D21_042 du 27 septembre 2021 ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;

Madame Thomas propose d'admettre en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6542 :

BUDGET	Exercice	Créances éteintes (6542)
Eau et assainissement	2014	102.96 €
	2015	50.00 €
	2017	2 083.07 €
	2018	94.55 €
	2019	101.38 €
	2020	636.01 €
	2021	71.92 €
Total		3 139.89 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération D21_042 du 27 septembre 2021.
- **APPROUVE** l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/12/2021

Pour le Maire empêché, la 1^{ère} adjointe
Valérie THOMAS





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 20 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THOMAS Valérie, Adjointe, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2021.

Présents : Mme THOMAS Valérie, Adjointe, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme PETIT Sandrine à Mme THOMAS Valérie, M. PELÉ Jean-Yves à Mme THOMAS Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/12/2021
Et publication ou notification du 22/12/2021

A été nommé secrétaire : M. MILLET Jean-Luc

D21_058 – Investissement 2022

L'article L1612-1 du CGCT dit que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Budget communal

Chapitre / article	Libellé	Montant 2019	25%	Montant
21	<i>Immobilisations corporelles</i>			
2117	Bois et forêts	9 278,55 €	25,00%	2 319,64 €
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	45 000,00 €	25,00%	11 250,00 €
2151	Réseaux de voirie	20 000,00 €	25,00%	5 000,00 €
2152	Installations de voirie	4 000,00 €	25,00%	1 000,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 100,00 €	25,00%	275,00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00 €	25,00%	750,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 000,00 €	25,00%	750,00 €
2181	Installat° générales, agencements, aménagements divers	35 000,00 €	25,00%	8 750,00 €
2183	matériel de bureau et matériel informatique	1 639,98 €	25,00%	410,00 €
2184	Mobilier	2 000,00 €	25,00%	500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	13 999,49 €	25,00%	3 499,87 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>			
2315	Installations matériel et outillages techniques	55 183,00 €	25,00%	13 795,00 €
	Total :			48 300,26 €

Budget eau et assainissement

Chapitre / article	Libellé	Montant 2019	25%	Montant
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>			
203	Frais d'étude, de recherche, de développ. et frais d'insertion	26 419,68 €	25,00%	6 604,92 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>			
2156	Matériel spécifique d'exploitation	30 573,20 €	25,00%	7 643,30 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>			
2315	Installations matériel et outillages techniques	1 129 898,67 €	25,00%	282 474,67 €
			Total :	296 722,89 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les dépenses d'investissement anticipées pour le budget communal indiquées ci-dessus.
- **AUTORISE** les dépenses d'investissement anticipées pour le budget de l'eau et de l'assainissement indiquées ci-dessus.
- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondant lors de leurs adoptions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/12/2021

Pour le Maire empêché, la 1^{ère} adjointe

Valérie THOMAS



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 20 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THOMAS Valérie, Adjointe, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2021.

Présents : Mme THOMAS Valérie, Adjointe, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme PETIT Sandrine à Mme THOMAS Valérie, M. PELÉ Jean-Yves à Mme THOMAS Valérie

A été nommé secrétaire : M. MILLET Jean-Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 22/12/2021
Et publication ou notification du
22/12/2021

D21_059 – Demande de subventions - Reconstruction de la station d'épuration

Madame Thomas rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les travaux de reconstruction de la station d'épuration, suite à l'étude diagnostique des ouvrages d'assainissement de la commune réalisée en 2020.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant des travaux : 1 099 300 €
- Etudes diverses : 104 800 €
- Aide de l'Etat (DETR) : 400 000 €
- Aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) : 286 560 €
- Aide du Conseil départemental du Cher : 276 720 €
- Financement par le budget eau et assainissement : 240 820 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (pour : 1, abstention : 9, contre : 4)

- **N'APPROUVE PAS** le plan de financement présenté.
- **REFUSE** de solliciter l'aide de l'État (DETR) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **REFUSE** de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **REFUSE** de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Cher pour un montant de 276 720 €, pour réaliser ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/12/2021

Pour le Maire empêché, la 1^{ère} adjointe
Valérie THOMAS





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	11

L'an 2021, le 20 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THOMAS Valérie, Adjointe, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2021.

Vote
A la majorité
Pour : 10
Contre : 1
Abstention : 3

Présents : Mme THOMAS Valérie, Adjointe, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme PETIT Sandrine à Mme THOMAS Valérie, M. PELÉ Jean-Yves à Mme THOMAS Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/12/2021
Et publication ou notification du 22/12/2021

A été nommé secrétaire : M. MILLET Jean-Luc

D21_060 – Eau et assainissement - Tarif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs concernant les services de l'eau et de l'assainissement.

			Date d'application
EAU	Abonnement annuel	60,00 €	01/01/2022
	Consommation	1,55 € / m3	Après le relevé de compteur annuel, effectué entre juillet et septembre 2022
	Ouverture / Fermeture du contrat d'abonnement	50,00 €	01/01/2022
	Relevé intermédiaire avec facturation sans fermeture de compteur	10,00 €	01/01/2022
ASSAINISSEMENT	Abonnement annuel	100,00 €	01/01/2022
	Consommation	1,55 € / m3	Après le relevé de compteur annuel, effectué entre juillet et septembre 2022
	Raccordement au réseau	1 000,00 €	01/01/2022

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (pour : 10, abstention : 3, contre : 1) :

- **APPROUVE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement indiqués ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/12/2021

Pour le Maire empêché, la 1^{ère} adjointe,
Valérie THOMAS



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

L'an 2021, le 20 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THOMAS Valérie, Adjointe, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/12/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme THOMAS Valérie, Adjointe, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme PETIT Sandrine à Mme THOMAS Valérie, M. PELÉ Jean-Yves à Mme THOMAS Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/12/2021
Et publication ou notification du 22/12/2021

A été nommé secrétaire : M. MILLET Jean-Luc

D21_061 – Convention cadre de prestations en psychologie du travail

Madame Thomas présente la convention cadre de prestations en psychologie du travail proposé par le centre de gestion du Cher.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité **REFUSE** la signature de la convention cadre de prestations en psychologie du travail.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/12/2021
Pour le Maire empêché, la 1^{ère} adjointe
Valérie THOMAS

